

DEPARTEMENT
DE
SAONE-et-LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de
MACON

Séance du : VINGT-SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX
(27 avril 2026)

Canton de
Mâcon-Centre

Le Conseil Municipal d'installation s'est réuni le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, COCHET Grégory, MARTINS Chanel, DUVERNAY Florian, THOMAS Marie-Thérèse, BRASSEUR Loïc, MONNERY Maguy, BASSET Jean-Paul, BEAUDET Marie-Pierre, BERNARDET Païline, BESSON Françoise, BOSSARD, Angélique, CASTEIL Katia (arrivée à 18h41), CORTAMBERT Agnès, DA CUNHA Julie (arrivée à 18h43), DEVOUCOUX Jean-François, DE WITTE Pierre, DUVAL Philippe, GERMAIN Annabelle, MÉTIVIER Guillaume, RENAUD Sylvain, TREMEAU Gaël, VERCHÈRE David, VINCENT Benoît.

**Convention de mise
à disposition des
services techniques
de la ville à MBA**

Etaient excusés : CHEVALIER Lola est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, MANCIAT Quentin est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie.

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :

29

Présents à la séance :

26

Suffrages exprimés :

29

Le Conseil a été
convoqué le :
14 avril 2026

Rapporteur : Loïc BRASSEUR

EXPOSE

MBA est compétente en matière de « création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire », de « voirie d'intérêt communautaire » et « d'aménagement d'espace communautaire » notamment des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire et des espaces verts du parc et des cours de la crèche Anita Tachot.

La liste des délibérations a
été publiée et affichée
le 28 avril 2026

MBA ne dispose pas des services voirie et espaces verts pour assurer la maintenance et l'entretien de ces équipements.

Dans un souci de bonne organisation des services, il est utile de procéder à une mise à disposition des services municipaux au bénéfice de MBA afin d'assurer, dans une logique de proximité, de rapidité d'intervention et au meilleur coût, la maintenance et l'entretien de ces équipements sans pour autant exonérer MBA de ses responsabilités et de son autonomie de gestion.

La présente convention a pour objet, conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-I II du Code général des collectivités territoriales, de préciser les modalités de la mise à disposition des services de la commune, utiles à l'entretien de ces équipements.

MBA souhaite renouveler cette convention de mise à disposition en tenant compte de l'ensemble de ses attributions statutaires. Cette convention précise les modalités de la

mise à disposition des services techniques de la commune pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention avec MBA.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le projet de convention joint en annexe,
VU l'avis favorable de la commission unique du 8 avril 2026,

Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

